

0896807

"ALKOS DEVELOPPEMENT"

Société par actions simplifiée au capital de 1.461.836 €

**Siège social : PARIS (75008)
88, rue de Courcelles**

503 182 073 RCS PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 NOVEMBRE 2008**

08 DEC. 2008

PROCES-VERBAL

109056

L'an deux mille huit, le vingt cinq novembre à dix heures trente, les associés de la société ALKOS DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.461.836 €, dont le siège social est situé à PARIS (75008) – 88, rue de Courcelles se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Gérard GIEUX, Président du Conseil de Surveillance, en qualité de président de séance.

La société FINNLEY S.A., représentée par Monsieur Gérard GIEUX, et le FCPR FONDS DE CO-INVESTISSEMENT DIRECT – FCID, représenté par sa société de gestion CDC ENTREPRISES, elle-même représentée par Madame Nadia SARI, associés présents et acceptant représentant tant par eux-mêmes qu'en qualité de mandataire le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Frédérique MONTEIL est désignée comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Monsieur Hervé POUBEAU, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

En présence de Monsieur Michel REDOULY.

109056
15

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

Le président de séance déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président de séance met à la disposition des associés :

- copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- copie de la lettre de convocation adressée à Monsieur Gérard PEVERELLI ;
- les statuts de la Société ;
- l'exposé de l'associé ayant procédé à la convocation ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la convocation d'urgence ;
- Révocation du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président de séance précise qu'il n'a été émis aucune question écrite de la part d'associés.

Le président de séance rappelle que l'assemblée a été convoquée par un associé représentant plus de 10 % des actions et que, en raison de son ordre du jour, il n'a pas été établi de rapport du Président ; toutefois, l'associé ayant procédé à la convocation remet à l'assemblée une copie du procès-verbal du Conseil Surveillance du 20 novembre 2008 explicitant les raisons du point soumis à l'approbation des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les associés possédant la totalité des actions sont présents ou représentés et l'accord du Commissaire aux Comptes sur la réduction du délai de convocation,

prend acte de ce qu'elle peut valablement délibérer, et ratifie en conséquence la convocation d'urgence.

R.M. NS
CS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par

1.461.836.....voix "Pour",
.....Ø.....voix "Contre",
.....Ø.....voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 20 novembre 2008, et conformément à l'article 13 des statuts, décide de révoquer Monsieur Gérard PEVERELLI de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par

1.461.836.....voix "Pour",
.....Ø.....voix "Contre",
.....Ø.....voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède et constatant la révocation de Monsieur Gérard PEVERELLI de ses fonctions de Président, l'Assemblée Générale décide de pourvoir à son remplacement et nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Michel REDOULY
Né le 23/06/1946 à ROUEN (76)
De nationalité Française
Demeurant à ANGERS (49100) – 2, boulevard Georges Clémenceau

En sa qualité de Président, Monsieur Michel REDOULY assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par

1.461.836.....voix "Pour",
.....Ø.....voix "Contre",
.....Ø.....voix s'étant abstenues.

PN
15
hcs

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

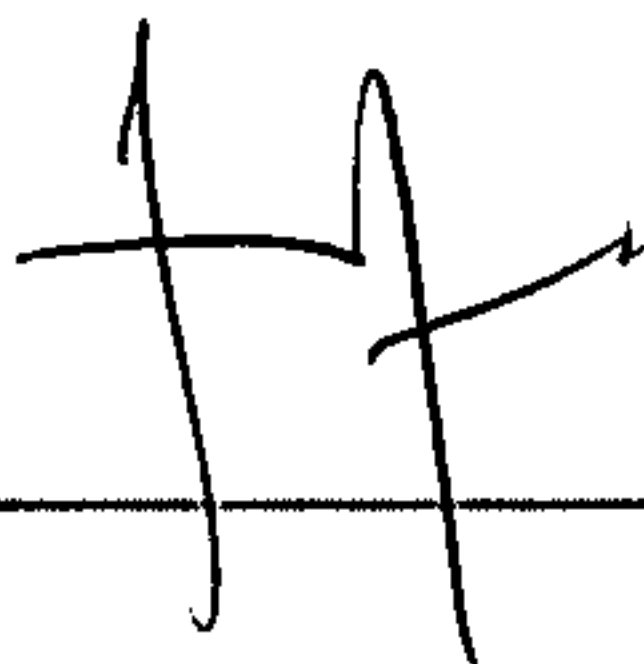
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par

1.461.836.....voix "Pour",
.....~~0~~.....voix "Contre",
.....~~0~~.....voix s'étant abstenues.

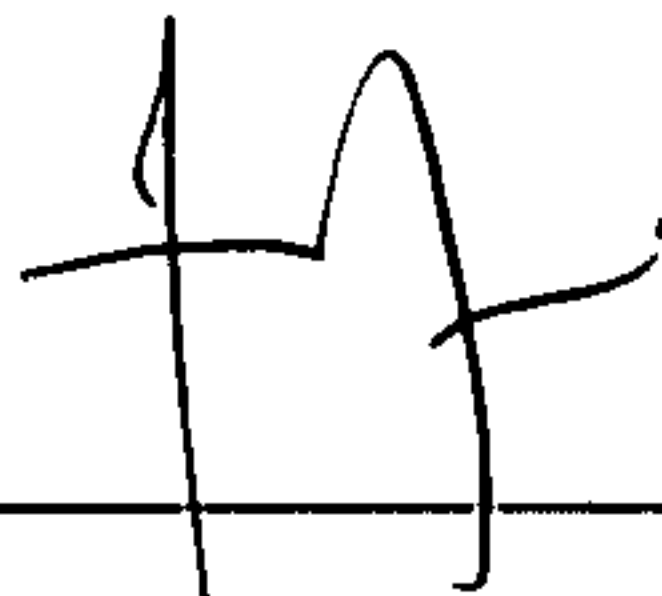
*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

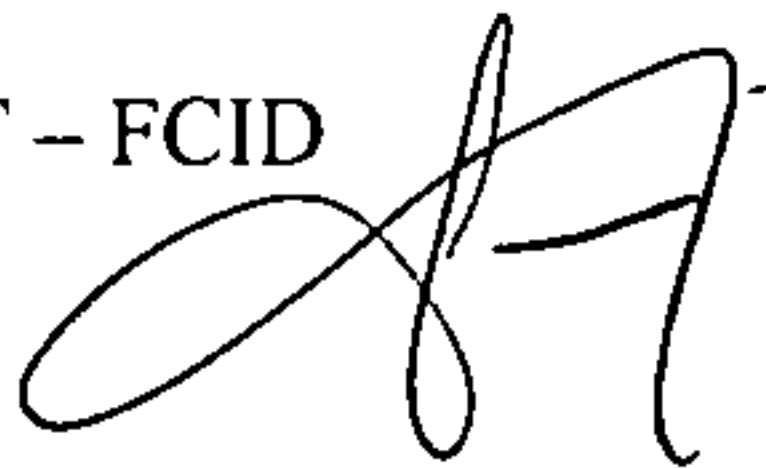
Le président de séance
Monsieur Gérard GIEUX



Un Scrutateur
FINNLEY S.A.
Représentée par Monsieur Gérard GIEUX



Un Scrutateur
Pour FCPR FONDS DE CO-INVESTISSEMENT DIRECT – FCID
CDC ENTREPRISES
Représentée par Madame Nadia SARRI



Le Secrétaire
Madame Frédérique MONTEIL

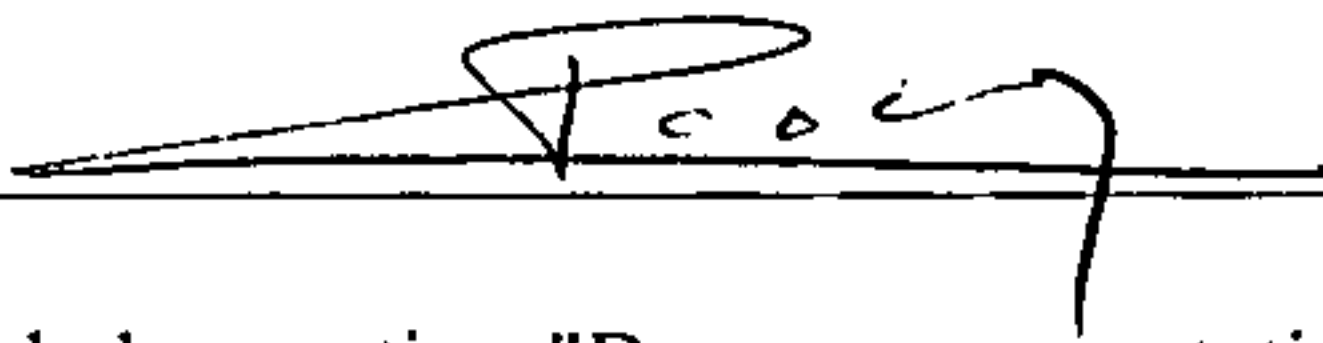


Le nouveau Président

Monsieur Michel REDOULY^(*)

Président de

*Bon pour acceptation des fonctions de
la Société ALKOS DEVELOPPEMENT*



(*) Faire précéder la signature de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société ALKOS DEVELOPPEMENT"